de main-morte imposée sur le manais et acquittée par la ville en 1912, savoir : manoir 224 fr. 25, contribuions foncières 66 fr. 85.

5° Aux divers états de cotes irréouvrables concernant les débiteurs disparus, insolvables ou indûment imposés.

3° Au budget des chemins vicinaux.

4° Aux comptes des budgets de l'hospice et du Bureau de Bienfaisance.

L'ensemble présidée un moment par M. Bellart, doyen d'âge, examine le compte administratif de M. le maire pour l'année 1911. Il le trouve sans observations et adresse des félicitations à M. Basly.

Le compte s'établit ainsi :

Recettes y compris l'excédent de 1910 : 950.074 fr. 52 ; dépenses : 721.757 fr. 15. — Excédent de recettes : 228.757 fr. 37.

Le compte de gestion du receveur municipal pour 1911 reçoit approbation du Conseil ainsi que le budget additionnel de 1912 s'élevant en recettes et dépenses à 51.770,31.

Travaux. — Les crédits des recouvrements établis pour la construction de trottoirs en asphalte rues de la Bataille, Bayard, Condé, Turenne, sont adoptés.

Sur le rapport provenant de la construction de la chaussée rue de la rue du Bois 4.144 francs serviront à parfaire la somme nécessaire au paiement des travaux effectués. On approuve les décomptes des travaux primitifs du 3e lot et des travaux supplémentaires des divers lots pour la construction du groupe scolaire Barthelot. La réception définitive des travaux est prononcée.

Questions diverses. — La ville paiera la moitié des frais d'internement d'une indigente à l'hospice de Saint-Venant. Elle traitera avec M. Sauvage, d'Harnes, pour achat de deux chevaux au prix de 2.000 francs la paire.

Une demande de la compagnie électrique du Nord tendant à l'établissement de lignes aériennes pour distribution de force motrice est prise en considération.

M. le maire est autorisé à délivrer des certificats de vie aux titulaires de pension de l'état n'excédant pas 2.400 francs.

L'assemblée prend connaissance du décret présidentiel du 15 mai 1912 attribuant à l'hospice et au Bureau de Bienfaisance les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Lens.

La fanfare du n° 12 des mines de Lens qui a participé au concours de Saint-Richaumont toucherà une subvention de 300 francs.

Le Conseil donne acte de la décision du comité départemental tendant à classer comme chemin vicinal le petit chemin de Lens à Liévin.

La ducasse de la cité du n° 11 des mines de Lens aura lieu les dimanche 7 et lundi 8 juillet.

Le voyage des Amicales. — Selon les prévisions, le voyage-excursion pour Chantilly organisé par les Amicales obtient un plein succès. Depuis plusieurs jours le nombre de 300 voyageurs exigé par la Compagnie du chemin de fer du Nord est dépassé. Ce succès peut être attribué autant à l'attrait du voyage par train spécial et rapide qu'au prix modique (4 fr. 80 aller et retour) demandé aux excursionnistes.

Les adhésions des retardataires seront reçues, jusqu'au jeudi soir, dernier délai, aux écoles et chez les commissaires.

BILLY-MONTIGNY

Bal remis. — Par suite du concert que doit donner l'harmonie des mines de Courrières le 7 juillet prochain à Douai, le bal des sonneurs précédemment fixé pour ce jour sera remis au 28 juin prochain.

BARNES

La nuit, un individu, après avoir fracturé le volet d'une fenêtre de la maison de M. Augustin Morand, tailleur, Grande-Rue, cassé un carreau et volé des pièces de drap exposées à la façade. M. Morand aurait un préjudice de 300 francs.

CARVIN

Un pays infâme. — Le nommé Pierre Delplace, journalier à Carvin, a été mis en état d'arrestation pour des manœuvres indignes qu'il aurait exercées sur ses deux filles âgées de 11 et 15 ans. Lors de son interrogatoire et après il persistait à nier, le commissaire de police le confronta avec sa plus jeune fille. La confrontation fut particulièrement émouvante. Tremblante, l'enfant confirma ses accusations, l'arrestation fut maintenue, le scélérat conduit au Parquet de Béthune et l'enfant a été confiée à M. le juge d'instruction.

DANS L'INTÉRÊT de votre SANTÉ COMPAREZ l'excellent VIN de BANYULS - TRILLES QUINQUINA avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER

Il est d'ailleurs, recommandé par le CORPS MÉDICAL depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.

DEMANDEZ "UN TRILLES". et exigez l'étiquette BANYULS - TRILLES sur la bouteille 7188

L'ENSEIGNEMENT

Brevet élémentaire

A LILLE

Jeunes gens

Sont admissibles aux épreuves de dessin et de gymnastique :

MM. Aubier, Barras, Bodécat, Alex. Bos, Bd. Bos, Boudeville, Bouty, Bourrier, Brouin, Bury, Butez, Capieux, Cartier, Carus, Carouble, Cartigny, Chartier, Chereau, Christien, Coleau, Colin, Condure, Cousin, Crubbe, Crapet, Dammery, Débouvrier, Eug. Decleres, Paul Decleroq, Desbrez, Paul Deckmuyet, Delefire, Delmotte, Depreckre, Depriness, Deremme, Deroide, Devry, Dervillers René Desrez, Charles Devos, François Devez, Dhélin, Dherbomez, Diagrand, Dieuset, Doquiez, Dubar, Dubrulle, Duez, Duflot, Dumont, Duprics, Durez, Dussaux, Duthoit, Duval-Breidart, Duvin, Emile Equipart, Paul Equipart, Ertel, Eudelina, Favier, Feuirie, Février, Fivet, Flagout, Flèche, Florack, Fournier, Gaubert, Gay, Gombre, Grillet, Guillet, Hacot, Hennin, Hauchart, Hédric, Henneton, Jules Hermant, Maurice Herment Houssay, Imbert, Gaston Jonlas, Kœnig, Labbe, Lancelle, Lapianche, Edmond Lebrun, Lelaure, André Legrand, Marcel Legrand, Lejeune, Leleng, Lewenu, Lenglet, Lestoquoy, Lieuze, Joseph Lieven, Lièvre, Louse, Lutun, Mahé, Marlier, Mansein, Masselot, Merda, Meunier, Mercoux, Métivier, Minet, Molinier, Monnet, Moriveux, Noël, Nugues, Louis Oger, Pagnier, Pannekouke, Parent, Perment, Perrin, René Petit, Peytavin, Picaret, Picotin, Pianckoel, Polis, Potvèche, Prion, Pruvot, Pyck, Richier, Saint-Germain Saint-Maixent, Louis Sauvage, Scherperel, Sense, Serpent, Albert Sombret, Sienne, Swennepol, Lucien Taquet, Thorez, Tricot, Vallens, Henri Valles, Vankaecke, Vanhecke, Vanhille, Vanicat, Vanhalle, Viard, Villain, Vincent, Vinot, Vrolant, Verroulet, Georges Wicart, Albert Wicart, Wissocq, Zegers. 2

A DOUAI

Mlle. Barrier, Berne, Boquet Léandre, Capelle, Cartier, Caron Maurice, Cornélie, Coupin, Dodeyster, Defromer, Delabre, Delattre Edgard, Delattre Lucien, Delille, Demunchy, Derieux, Desesfant, Dhenem, Drou, Eschenbremer, Flévet, François, Gossart, Gony, Guldez, Hucart, Hurel, Jacquemart, Labbé, Lanaux, Lardoine, Leleng, Lemay, Marchant, Miniscloux, Mirouz, Mortuaire, Oeset, Paille, Payen, Pesin, Poletria, Poissonnier, Postic, Regnier, Renaux, Riff, Roges, Sirgent, Suywens, Thiéry, Trimont, Verne, Vercier, Vickel, Vincent, Warustiel.

A SAINT-OMER

127 candidats se sont présentés. 58 ont été admissibles aux épreuves de la 2e série.

Voici les noms :

Baoquet, Bonnaingue, Bouchez, Bourmé, Castelain, Chariel, Duvrault, Delecter, Delahaye, Delsenay, Delbarre, Delcourt, Denes, Derny, Devynck, Dewaele, Dhaussay, Duthoit, Evrard, Foulon, Goffin, Gradelet, Haignerè, Hermant, Hidoux, Lartisien, Leclercq, Lefebvre Maurice, Lahaire, Libessart Lenchart, Lonches, Lyncensome, Mabie, Mellier, Mertier, Millécz, Moulin, Meuret, Pannier, Pecqueux, Polier Joseph, Prevost, Ringart, Robillart Lucien, Robillard Pierre, Ruffin, Serrit, Singer, Tassier, Thellier, Thuillier, Tilloy, Tourneur, Tournier Louis, Trouble, Vanacker, Vanhalbergue.

Les résultats définitifs seront connus mercredi soir.

***

Certificat d'études primaires

A VILLERS-POL

(Examen du 11 juin 1912. Fuller)

Dictée. — Hygiène des habitations.

Quelle que soit la maison que nous habitons, qu'elle soit grande ou petite, modeste ou riche, il faut qu'elle ait de grandes et larges fenêtres, afin que la lumière, le gai soleil, l'air pur y entrent à flots. La lumière, l'air, c'est le seul luxe que puisse se donner la plus humble chaumière ; mais ce luxe, il est aussi, plus précieux que bien d'autres, puisqu'il entretient la santé et la vie.

Là où la lumière n'entre pas, le médecin entre. Les fleurs, les herbes des champs, les plantes de toute espèce ne poussent point à l'ombre ; il leur faut le soleil pour qu'elles puissent croître et fleurir. Eh bien ! la plante humaine aussi a besoin de soleil. Dans l'ombre, dans le noir, elle s'étiolera, se flétrit, et dépérit. Ces larges fenêtres, on doit les ouvrir souvent afin que l'air renfermé et vicié de la nuit précédente s'échappe et soit remplacé par de l'air pur.

Questions. — 1. Dites, en une seule phrase, ce que recommande particulièrement l'auteur de la dictée.

2. Qu'est-ce qu'une « chaumière » ? d'où vient ce mot ?

3. Analyses « on » et « les » dans : « on doit les ouvrir souvent ».

4. Citez quelques mots de la même famille que « lumière ».

5. Conjuguer le verbe « entre » au présent du subjonctif.

Composition française. — Votre frère qui est malade, vient d'être nommé sergent. Ecrivez-lui pour le féliciter et lui dépeindre la joie de toute sa famille en même temps que vos réflexions personnelles.

Problèmes. — 1. Un tapis ayant 4 m. 20 de long sur 3 m. 60 de large a coûté 54 fr. Où le double avec une étoffe ayant 1 m. 15 de large et valant 1 fr. 20 le mètre ; on le borde avec du galon valant 0 fr. 20 le mètre. A combien revient le tapis bordé et doublé ?

2. Convertir en hectolitres chacun des volumes suivants : 7538dm3 ; 48m3 ; 0dm3,854.

***

Me Deghilage au Conseil supérieur de l'Instruction publique

Une institutrice du Nord, femme douée d'une intelligence rare, d'un dévouement sans bornes, femme aux idées généreuses parce que femme de grand cœur, vient d'être élue membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

J'ai nommé Mme Déghilage.

Je suis convaincu que tout le personnel du Nord s'enorgueillit de ce résultat ; que les femmes surtout qui lui doivent tant s'en réjouissent. Quant à moi je lui adresse avec mes cordiales félicitations l'expression de mon dévouement et de ma reconnaissance. — M. B.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Audience du Mardi 18 juin 1912

Première affaire

Attentats à la pudeur

Accusé : Henri Durant, âgé de 31 ans, ouvrier mineur, demeurant à Billy-Montigny.

Durant a été condamné à 18 mois de prison.

Défenseur : Me Tourneur.

Deuxième affaire

Incendie volontaire

Accusé : Auguste Hennequin, âgé de 27 ans, ouvrier agricole, demeurant à Escalles.

Le 19 février 1912, dans la matinée, le sieur Hennequin qui, depuis le 7 décembre précédent, travaillait en qualité de domestique dans la ferme de la veuve Guilbert, cultivateur à Escalles, avisa son patronne qu'il quittait son service et lui demanda de lui régler immédiatement son compte. La dame Guilbert invita son domestique à aller s'entendre avec son mari qui se trouvait alors dans un cabaret du village. Hennequin s'y rendit, donna congé au sieur Guilbert, et lui réclama une somme de 6 fr. 15 qu'il prétendait lui être due. Le fermier refusa de lui rien donner, déclarant être quitte envers lui. Hennequin se retira sans rien dire.

Vers 11 heures du matin, il se présenta au domicile de son patron qui était rentré chez lui. Il insista à nouveau pour être réglé, mais il se vit congédié.

En se retirant, il prit dans sa poche une boîte d'allumettes et dit à Guilbert : « Dans dix minutes, la meule d'avoine brûlera ». Au bout de quelques pas, il revint en arrière et rentra dans la maison. Furieux de ses menaces, Guilbert le saisit par les épaules et le poussa au dehors.

Aussitôt Hennequin se dirigea vers une meule d'avoine appartenant à son patron, et située à environ 400 mètres de la ferme, frotta une allumette et mit le feu aux gerbes. Aperçu, il fut arrêté après une poursuite assez longue.

La meule incendiée fut entièrement consumée. Elle était composée de 1.300 bottes d'avoine. Le dommage, évalué à 815 fr. 95, fut payé par une Compagnie d'assurances.

Hennequin a avoué les faits qui lui étaient reprochés. Il déclare avoir obéi à un sentiment de colère et de vengeance motivé par le refus de règlement que son patron lui avait opposé.

Il a déjà été condamné

Auguste Hennequin a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Cordonnier.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Marcelle Chrétien, rue Henri-Kolb, 42 — André Dhénin, place Sébastopol, 14 — Ernestine Deligne, rue d'Austerlitz, 73 — André Lourage, rue du Faubourg-d'Arras — Marcelle Malecheux, rue du Long-Vol, 50 — Maurice Carpentier, rue Pierre-Legrand, 253 — Henri Hanache, rue Philadelphie, 12 — Maurice Debergh, rue de Wazemmes, 150 — Léontine Priem, cité Vandewegie, 12 — Henri Lemoine, rue Adolphe-Werquin, 27 — Germaine Clément, av. Dumez, 9 — Henriette Gaillez, rue Jean-Bart, 8 — Madeleine Robin, boulevard Victor-Hugo, 222 — Marie-Thérèse Glinetz, rue Saint-André, 18 — Jeanne Dumont, rue de Fleurus, 9 — Jacqueline Scrive, rue Pasteur, 24.

Décès. — Adèle Tison, 26 ans et demi, célibataire, rue de Thionville, 12 bis — Charles Jardez, 48 ans et demi, époux de Marie Cesion, rue des Trois-Mollettes, 50 — Arthur Scouteur, 6 mois et demi, rue Saint-Brieuc, 8 — Gustave Lemoal, 7 mois, rue de Maxegrain, 39 — Alexandre Baron, 74 ans et demi, époux d'Adèle Philippe, rue du Marché-aux-Étoffes, 1 bis — Pauline Dupire, 21 ans, célibataire, rue Voltaire, 18 — Jules Rolland, 6 mois, rue d'Esquermes, 7 — Jean Dumez, 27 ans, veuve de Jules Mallet, rue Princesse, 8 — Paul Lagache, 38 ans, époux d'Augusta Hermé, place des Buisses, 12 — Fleurion Roger, 39 ans, époux de Berthe Buisine, rue Saint-Sauveur, 99.

ROUBAIX

Naissances. — Nelia Liagre, rue Beaumarchais, 9 — François Sauvage, rue des Anges, 27 — Jean Davellieu, rue de Tarmoy, 108 — Julia Sommeville, rue d'Alma, fort Fraises, 114 — Georges Delecterie, boulevard Beaurepaire, 176.

Décès. — Joseph Gehhardt, mais probablement rue de Croix, cour Nuyl, 27 — Hermine Hanque de 8 p., boulevard de Cambrai, 24 — Marie Vandeerbecke, ménagère, rue de Blanchemaille — Louis Lagrange, rentier, avenue Julien-Lagache — Christian Lange, ouvrier en parapluies, avenue Julien-Lagache.

TOURCOING

Naissances. — Emilie Ghesquiert, rue d'Italy, 8 — Pauline Urlich, rue de Calais, 86 — Jean Dutailier, rue des Trois-Pierrots, 453 — Henri Pehie, rue Roubaix, 30.

Décès. — Albert Desbiens, 32 ans, rue Fénelon, 44.

Mort né : 1.

Je ne fume que le NIL

BULLETIN THEATRAL

Musical et Orphéonique

LE FESTIVAL DE L'HIPPODROME

Nous étions curieux d'entendre le chœur des jeunes normaliennes de Douai. Ces jeunes filles n'exécutent guère hors de l'Ecole et les occasions de les apprécier sont fort rares. Disons sans plus attendre que nous leur devons une des plus fortes impressions d'art, que nous ayons reçues depuis longtemps. Leur professeur, Mlle Julie Bressolles, peut être fière de ses élèves. Telle est la qualité de sa discipline, que les voix des élèves de première année sont parfaitement fondues avec celles des élèves déjà formées. Toutes les exécutions, aussi bien pour les dessus que pour les dessous, ont été d'une entière homogénéité. Non seulement les voix sont jeunes et fraîches, mais elles sont très souvent posées, souples et dociles, et les timbres en sont tout à fait dégagés. Comme formation vocale, on ne saurait rien désirer de mieux. Nous pouvons citer en témoignage l'élève maîtresse qui a chanté les soli de Sémélé et de Moreau. Rien que l'exécutant le fait de forcer légèrement l'émission, pour se faire entendre dans cet immense vaisseau, il n'y eut aucuns défaillance ni dans l'articulation, ni dans la tenue des notes, et la timbre ne varia à aucun moment. Une autre soliste, beaucoup plus jeune, presque une enfant, a la voix d'or, exécuta les traits du « vent frivolant » avec une sûreté admirable. C'était d'une virtuosité à la fois ingénue et déconcertante, d'un charme singulier.

L'éducation musicale n'est pas moins achevée. Mémoire remarquable : les vingt (vers libres bien ; vingt) morceaux du programme furent chantés sans parties. Rythmique très sûre ; le mouvement et la mesure furent toujours respectés et soutenus. Les phrasés sont en outre étalent d'une netteté absolue. Le sentiment des styles était très divers : chaque pièce était marquée de son caractère propre, portait l'empreinte de l'auteur, du temps, du milieu. L'impression était sobre et sincère : tout était compris et senti. Mlle Bressolles est, en vérité, le professeur idéal.

Il n'y avait qu'une voix dans la salle. Pourquoi ne nous fait-on pas entendre une fois ou deux par an ce chœur si parfaitement instruit qui conduit ? Telle est la modeste, telle aussi l'éducation des jeunes normaliennes qu'il n'y aurait à ces auditions aucun inconvénient.

Reçoit-on à l'école normale des jeunes gens une éducation analogue ? Dans ce cas, nous aurions un chœur mixte incomparable. Et l'on pourrait exécuter à la satisfaction des plus difficiles les grands oratorios.

Mais ceci, c'est l'avenir. Nous ne devons juger que le présent ; et, répétons-le, nous n'avons jamais le souvenir d'avoir entendu une interprétation adéquate interprétation des maîtres : pittoresque, sentiment religieux, enthousiasme patriotique, il ne manque aucune corde à cette lyre parfaite, dont Mlle Bressolles a joué avec tant d'art.

Avons-nous besoin de dire que la musique de la flotte, si sûrement dirigée par M. Farigoul, eut aussi un très grand succès, tit y a là des solistes de premier rang. L'ensemble est bien lié, s'accorde à produire de belles sonorités. L'interprétation est exacte. Mais ce n'est pas à quelque chef d'unique compte le succès du jour.

Il aurait donc impossible à ne pas renouveler à les organisations de ce festival. L'effort de M. Jaubert a produit tout l'effet qu'il en pouvait attendre. Nous n'oublierons ni cette journée ni l'initiative à laquelle nous la devons.

M. D.

Programme des Spectacles

CINÉMA PATHÉ (Rue Esquermoise). — Aujourd'hui, matinée à prix réduits à 4 h. Soirée à 8 h. 3/4.

La série actuelle comprend, entre autres, le « Tragique Amour de la Jacinte », — La « Méprise Fatale » — « Rigadin et la Divorcée récalcitrante. — Le « Match de Boxe » — Entre la Française Saint-Didier et la nègre américaine Joe Gans. — « Pathé-Journal » et les actualités de la semaine. — Le « Vide » — Le « Vol de la Tortue Helkan » — Les « Confitures de Bouveau », etc., etc.

Le Cinéma Pathé donnera samedi prochain les vues complètes des Fêtes de Lille.

MOULIN ROUGE

Bois de la Deûle. — Directeur : L. Delemptierre

Aux Aux Etrangers

Les Etrangers ne peuvent quitter la Ville de Lille sans avoir visité et admiré le Merveilleux Jardin Concert du Moulin Rouge, Bois de la Deûle. Tramways M. 1 ou A au départ de la gare ou de la Grand'Place de Lille.

Tous les jours, Matinée à 3 h. 1/2. Soirée à 8 h. 1/2.

Orchestre composé d'Excellents Musiciens. Troupe d'Artistes de tous genres, Comiques, Chanteurs, Chanteuses, Attractions, Danseurs. Même programme les Matinée qu'en Soirée. Service de tramways assuré à la sortie, pour la Grand'Place et la gare de Lille.

T. L. J. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

LE SPORT

HIPPISME

Courses de Maisons-Laffitte du 13 juin

Première course. — 1er, Marmara (O. Neill), gagnant 38 fr., placé 17 fr. : 2e, Cerise (J. Childs), placé 14.50 ; 3e, Juanito (J. Reiff), placé 14.50. — Non placés : Thais IV, Fleur d'Ami, Basta, Sophie, Cania, Lady Villers, Dollar, Queen.

Deuxième course. — 1er, Mermon, (J. Jennings), gagnant 50.50, placé 17.50; 2e, Buckwheat (J. Reiff), placé 27.50; 3e, African King (O. Neill), placé 21.50. — Non placés : Lumigny, Cadoudal, Paris II, Bellaire, Roussalan, Blastigadour, Rap, Elégant, Ivoire, Ibor.

Troisième course. — 1er, Lavandon (J. Reiff), gagnant 36.50, placé 13 fr. ; 2e, Liberties III (G. Clout), placé 32 fr. ; 3e, Pléchery (Sharpe), placé 13 fr. — Non placés : Brison, Déesse IV, Far Away, Moumghfy, Gay, Centre.

Quatrième course. — 1er, Reliqua (Woodland), gagnant 100.50, placé 20 fr. ; 2e, Lydie III (J. Reiff), placé 39.50; 3e, Prensha (O. Neill), placé 16.50. — Non placés : Coutances, Luna Park, La Bouillante, Hestve II, Zell, Drisoroche, La Moukère, Cassante, Vacuum, Cleaner, Pelagosa.

Cinquième course. — 1er, Jornet (J. Reiff) gagnant 48.50, placé 19.50, 2e, Radial (J. Jennings), placé 25 fr. ; 3e, The Irishman (J. Wilson), placé 45.50. — Non placés : Quai des Fleurs, Gilles de Rais, Satrage, Usurier, Cliff, Creeck.

Sixième course. — 1er, Cyrinus (T. Robinson), gagnant 73 fr., placé 19 fr. ; 2e, Loup (A. Woodland), placé 13 fr. ; 3e, Calabre (Sharpe), placé 40.50. — Non placés : Kaed Red, Rasour, Laghet, Scoff II, Révérence II.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, s'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Louis-Emile GOSSART

Mouleur

Veuf de Sophie BERNARD

décédé à Lille, le 18 Juin 1912, à l'âge de soixante-sept ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Mercredi 19 dudit mois, à huit heures, en la Chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, à Lille, rue Saint-Sauveur, 39.

Inhumation au cimetière de l'Est.

Assemblée en ladite chapelle, à sept heures trois quarts.

Les dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires donne droit à un avis gratuit dans le journal.

92 MILLIONS

526.000 francs

PAYÉS EN 1911

Tel est le chiffre des sommes payées par la Compagnie d'Assurances décès sur la Vie à ses Assurés et Rentiers Viagers pendant le cours de l'année 1911.

Cette somme se répartit comme suit :

1° Aux ayants droit des assurés décédés ..... 18.891.397 »

2° Polices arrivées à terme ..... 10.312.542 »

3° Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats, et divers ..... 4.677.514 »

4° Arrérages de Rentes Viagères ..... 24.620.000 »

TOTAL ..... 52.526.000 »

La Compagnie d'assurances Générale sur la Vie (entreprise privée) assurée au capital de 125.000.000 fr. 57, rue de Richelieu, à Paris, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises similaires.

Envoi gratuit de notices et tarifs aux demandes adressées soit au siège social de la Compagnie, 57, rue de Richelieu, Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à M. A. Fouquet, 7, rue Patou, 30, Lille. 7176

AZ (appareils aut. — Cie Continentale du Gaz). Appareils d'éclairage, chauffage et cuisson, 75, rue Gambetta, Lille.